

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-079

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	12/12/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	12/12/2023
Présents : 15		
Votants : 19		

**Présents** : MM. GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric  
- MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - JALLIFFIER-VERNE Christelle  
JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

**Excusés** :

MM. - Jean-Luc DELWAL - GACHET Roger - MARTINET Jacky - RICHARD Denis  
Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Véronique GAZET



**Objet** : Subventions accordées à la Caisse des Ecoles et au CCAS

Monsieur le Maire INFORME le Conseil Municipal que comme chaque année, la commune souhaite soutenir les écoles de Val-d'Arc afin de les accompagner dans leur projet.

Il INDIQUE qu'il suggère également d'aider le CCAS.

C'est pourquoi il PROPOSE au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes :

- Caisse des Ecoles :	23 000 €
- C.C.A.S :	3 000 €
Total :	26 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la répartition des subventions proposées pour un total de 26 000 euros (vingt six mille euros) dont 23 000 € (vingt-trois mille euros) pour la Caisse des Ecoles et 3 000 € (trois mille euros) pour le C.C.A.S,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Véronique GAZET



Le Maire,

Henri GENON